

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 9 février 1948

La séance est ouverte à trois heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MCIVOR—FÉLICITATIONS À L'ADRESSE DE L'ÉQUIPE DE HOCKEY DU C.A.R.C. QUI A REMPORTÉ LE CHAMPIONNAT OLYMPIQUE.

M. DANIEL McIVOR (Fort-William): Monsieur l'Orateur, je désire soulever une question de privilège afin de demander à l'ancien ministre de l'Air ou au ministre des Affaires des anciens combattants s'ils ne sont pas d'avis que l'équipe de hockey du C.A.R.C. soutient les traditions de l'aviation. Au début, on reprochait à cette dernière d'accomplir trop peu et trop tardivement. Notre équipe de hockey était considérée trop terne et trop faible, mais elle a fait la gloire du Canada et je désirerais savoir ce que le ministre en pense.

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, l'honorable député aurait pu ajouter en toute équité que, si l'équipe olympique de hockey du C.A.R.C. a remporté la victoire, c'est uniquement parce qu'elle a emprunté les services de trois excellents joueurs de Toronto: le chef d'escadrille Wally Halder, diplômé de l'Université de Toronto, George Mara et Murray Dowey, trois jeunes gens originaires de Toronto. Ce dernier, à la garde des buts, a empêché les équipes adverses de compter au cours de cinq joutes et l'on n'a obtenu contre lui que cinq points dans huit joutes. Toronto a aussi remporté le championnat olympique en 1927 grâce aux Granites ainsi qu'aux Varsity Graduates.

A titre d'ancien président des Argonauts, je signale également aux honorables députés qui, samedi soir, à la soirée du rugby au collège St-Patrice, ont assisté à la représentation du film envoyé ici par le président des Argonauts, M. Thomas H. C. Allison, et présenté par notre grand joueur Joe Krol, sur la joute décisive entre les Argonauts et les Bombers de Winnipeg, que notre équipe était la seule équipe senior de rugby qui ne comptait pas d'étrangers dans ses rangs.

L'hon. COLIN GIBSON (secrétaire d'Etat): En l'absence du ministre de la Défense nationale, je me fais l'interprète de tous les Canadiens en proclamant que nous sommes fiers de l'équipe de l'Aviation royale canadienne qui a

remporté le championnat aux jeux olympiques. Des messages de félicitations ont été envoyés de toutes les parties du Canada à l'équipe victorieuse. J'ai eu le plaisir d'en adresser un moi-même hier à nos joueurs, les félicitant d'avoir été à la hauteur de la devise de l'aviation *Per Ardua ad Astra*, dont tous les honorables députés connaissent la signification. Le corps d'aviation mérite nos compliments pour le merveilleux succès obtenu par son équipe, en dépit des difficultés qu'il lui a fallu surmonter pour remporter cette victoire au nom du Canada.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

LA CONSERVATION DU GIBIER—JURIDICTION DU MAGISTRAT STIPENDIAIRE

L'hon. J. A. GLEN (ministre des Mines et Ressources) propose la 1re lecture du bill n° 9 (émanant du Sénat) tendant à modifier la loi des Territoires du Nord-Ouest.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.

CHEMINS DE FER NATIONAUX

NOMINATION DE GEORGE A. TOUCHE AND COMPANY, VÉRIFICATEURS

L'hon. LIONEL CHEVRIER (ministre des Transports) propose la 1re lecture du bill n° 10 (émanant du Sénat) concernant la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer Nationaux.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.

AFFAIRES INDIENNES

COMITÉ MIXTE POUR L'ÉTUDE DE MODIFICATIONS À LA LOI DES INDIENS ET À L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES INDIENNES EN GÉNÉRAL.

L'hon. J. A. GLEN (ministre des Mines et Ressources) propose:

La Chambre décide qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour poursuivre et terminer l'étude et l'examen de la loi des Indiens, chapitre 98 des Statuts révisés du Canada, 1927, et de ses amendements, entrepris par un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, en conformité d'une résolution de la Chambre datée du 13 mai 1946, poursuivis par une commission sous le régime de la loi des enquêtes, nommée en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 3797 du 11 octobre 1946, et poursuivis de nouveau par un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, en conformité d'une résolution de la Chambre datée du 13 février 1947, en vue de proposer les modifications qu'il